

**2009/1171 - Transfert à la Communauté Urbaine -Le Grand Lyon- de la compétence "Espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques et sur le domaine public fluvial ainsi que des ouvrages d'art cyclables et piétonniers".** (Direction des Assemblées) (BMO du 16/02/2009, p. 0270)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit en fait de trois rapports qui ont trait à des transferts à la Communauté Urbaine de compétences.

Il s'agit tout d'abord de la compétence « espaces cyclables et/ou piétonniers des places publiques et sur le domaine public fluvial ainsi que des ouvrages d'art cyclables et piétonniers ».

Le deuxième transfert de compétence a trait aux événements nouveaux d'agglomération de notoriété nationale ou internationale.

Enfin, le troisième transfert a trait à la compétence « élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ».

Il paraît judicieux d'examiner ensemble ces trois délibérations. En effet, elles ont été adoptées en décembre 2008 au Grand Lyon. Elles sont actuellement soumises dans les Conseils municipaux de toutes les Communes membres de l'agglomération. Sur le fond, ces délibérations modifient les statuts de la Communauté Urbaine de Lyon afin que cette Collectivité puisse se saisir de certains dossiers. C'est le cas pour la création des grands événements communautaires. Quant à la délibération concernant les espaces publics, elle a pour vocation principale d'intégrer des emplacements comme le Mémorial arménien. Enfin, celle sur l'accessibilité est également un ajustement technique permettant au Grand Lyon de mener un schéma directeur pour son domaine.

Ce sont ces trois transferts que je vous demande d'approuver.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, depuis sa création en 1969, la Communauté Urbaine de Lyon a acquis au fil des années un nombre de compétences toujours plus grand. Et l'on ne peut que s'en féliciter. Il est souhaitable dans une agglomération qui ne forme plus qu'une seule et même communauté d'intérêts, de ne pas laisser les actions s'arrêter aux limites de chaque Commune.

Dans cette logique, la gestion des voiries piétonnes ou cyclables par ceux qui gèrent déjà les rues de l'agglomération, les plans d'accessibilité de toutes les voiries ainsi que la mise en œuvre des grands événements de notoriété internationale auront toute leur place au niveau communautaire.

Dans ces conditions, nous voterons bien évidemment pour ces trois transferts de compétence qui nous sont présentés aujourd'hui.

Cependant, les transferts de compétence au coup par coup de la part des Communes, et particulièrement de la Ville de Lyon vers le Grand Lyon, aboutissent dans certains cas à un chevauchement des interventions et pour le citoyen à une opacité des prises de décisions et de l'identification du bon interlocuteur et ceci parfois, malheureusement, avec la complicité de certains élus qui utilisent ce flou.

Ainsi, nous constatons à chaque Conseil municipal que de nombreux projets bénéficient, ou plutôt devrions nous dire « subissent » des financements croisés. Au-delà du Grand Lyon, on retrouve l'Etat, la Région, le Département, sans oublier même si le contexte est différent, l'Europe. Ce manque de clarté est également pénalisant pour les citoyens, les associations, les entreprises qui doivent multiplier les dossiers -un dossier par Collectivité- synonymes pour eux de lourdeurs administratives, d'incertitudes,

de lenteurs et d'une perte d'énergie considérable. Comme nous venons de le voir à l'instant à propos des Scènes découvertes !

Dans une société où la réactivité est une règle, dans une période où chaque euro dépensé doit être efficace, cette situation doit évoluer en profondeur. Il y a urgence.

Nous approuvons donc la volonté actuelle du chef de l'Etat et de l'ensemble des responsables politiques de simplifier le mille-feuille français des différentes Collectivités territoriales. Nous souhaitons ardemment que ce chantier aboutisse à une véritable réforme, une réforme ambitieuse, une réforme de fond, réduisant les superpositions de structure. Il nous semble important qu'à cette occasion, la fiscalité des Collectivités locales soit révisée pour à la fois leur donner une véritable autonomie financière mais également permettre à chaque citoyen une meilleure vision du coût des politiques locales.

Cette réforme des Collectivités locales ne peut être efficace sans une réforme de l'Etat. Les exemples abondent du maintien d'organisations antérieures à la décentralisation. Pour que l'Etat soit un partenaire efficace des nouvelles Collectivités plus responsables, il ne doit pas disperser ses énergies et réorganiser ses services déconcentrés. Pourquoi maintenir des services dont les missions sont transférées aux Collectivités ? Pourquoi toujours solliciter les Collectivités pour financer les politiques qui ne relèvent que de l'Etat ?

Plus localement, nous sommes favorables à la création d'une « métropole de Lyon », correspondant à un Grand Lyon élargi aussi bien au niveau géographique qu'au niveau des compétences. Fidèles à notre philosophie démocrate, nous souhaitons que le Conseil métropolitain soit élu au suffrage universel direct à l'issue d'un véritable débat autour d'un projet pour notre métropole. Nous sommes conscients que cette évolution importante de l'organisation politique locale aboutirait à la suppression de l'échelon ville de Lyon, sinon où serait la réduction du mille-feuille ? Les arrondissements devraient alors évoluer vers des mairies déléguées, bénéficiant des mêmes compétences que les autres mairies de la métropole, notamment pour toutes les questions de proximité.

Je vous remercie.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2<sup>e</sup> arrondissement : Monsieur le Maire, chers Collègues, vous nous proposez aujourd'hui de transférer au Grand Lyon, trois domaines de compétences : les espaces cyclables et piétonniers, la voirie-espaces publics et les grands événements.

Pour les deux premiers, il s'agit en fait plus d'entériner et de consolider juridiquement des situations existantes. Pour les grands événements, c'est autre chose. Vous avez trouvé là un moyen facile de faire régler vos promesses de campagne lyonnaises par les habitants de la communauté urbaine. Pourquoi pas, s'ils l'acceptent, cela peut avoir sa justification, j'en conviens tout à fait.

Mais ces dossiers sont pour nous une occasion de tenter de clarifier un peu les choses en matière de répartition des compétences entre le Grand Lyon, la Ville de Lyon et, ne les oublions pas, les Mairies d'arrondissement.

En effet, on assiste actuellement à un glissement des compétences de la Mairie centrale vers l'Agglomération ; ces dossiers présentés aujourd'hui en sont l'illustration. Mais aussi, des arrondissements vers la Mairie centrale. Alors que les Mairies d'arrondissement devraient être votre lien de proximité privilégié avec les habitants, on a tendance, vous avez tendance, à les vider de leur substance. On le voit avec la limitation maximale des budgets d'arrondissement, la dématérialisation des services, la centralisation de certaines prérogatives comme les dérogations scolaires ou encore la suppression de la DPSE à laquelle contribuaient jusque là les arrondissements, où on le

voit également avec la centralisation de la gestion de la relation à l'usager appelée projet GRU et prévue pour 2010.

Je ne conteste pas tous ces mouvements. Certains d'entre eux, issus du Projet d'administration, s'inscrivent dans une logique de modernisation nécessaire de nos collectivités. Nous espérons même qu'ils contribueront à une plus grande efficacité de nos services et par conséquent, à une meilleure qualité du service public. Mais nous nous interrogeons cependant sur votre vision du rôle et des compétences des arrondissements, et je parle là en dehors de tous clivages politiques puisque nombre d'arrondissements, y compris de votre Majorité, s'interrogent également à ce sujet.

Vous êtes aux antipodes de votre collègue Bertrand Delanoë. A Paris, les mairies d'arrondissement ont vu leurs moyens renforcés pendant toute la durée du mandat précédant et à Lyon, c'est une politique exactement inverse qui a été menée.

Pourtant, qui mieux que la mairie d'arrondissement peut assurer le contact avec les habitants, la connaissance du terrain, la connaissance des besoins, l'animation de la vie associative, la concertation ? Les sujets sont nombreux pour lesquels les mairies d'arrondissement excellent. C'est d'ailleurs la raison d'être de la loi PLM.

Aujourd'hui, alors que les villes régies par cette loi sont en pleine expansion, notamment Lyon, il est plus que jamais nécessaire de renforcer cet échelon de proximité. Pour avoir été vous-même Maire d'arrondissement, vous ne pouvez pas nier le fait que la mairie d'arrondissement est l'exemple même de l'application réussie du principe de subsidiarité. J'irai même plus loin en quantifiant la limite de ce rapport de proximité. Je pense qu'au-delà de 50.000 habitants, il devient très difficile d'entretenir pleinement cette relation quasi-personnelle avec la population. Je suis donc à cet égard partisan de redessiner le contour des arrondissements à Lyon, essentiellement pour le 3<sup>e</sup>, mais aussi pourquoi pas pour les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements. C'est un débat que nous aurons peut-être dans les années à venir, en tous les cas je le souhaite car je crois que la politique, la véritable politique de proximité en dépend.

Or, forts de ces constats et compte tenu du peu de cas que vous faites de vos élus de proximité, je le répète, de Majorité comme d'Opposition, permettez-nous même de nous interroger sur l'avenir de la démocratie électorale dans les arrondissements sous votre règne.

Plus largement, Monsieur le Maire, vous qui affirmez vouloir mettre en place un « modèle lyonnais », quelle organisation des pouvoirs souhaitez-vous réellement ? Nous disposons de trois échelons très clairement identifiés : agglomération, ville, arrondissement, qui auront toute leur place à tenir dans l'organisation de nos collectivités. Or, les transferts de compétence actuels témoignent davantage d'une gestion au coup par coup que d'une véritable vision d'avenir. Et pourtant, dans la réforme qui se prépare et qui sera sans doute mise en œuvre dans quelques mois, la contribution de l'agglomération lyonnaise sera d'autant plus pertinente que votre ligne sera claire.

Alors ma question est toute simple et complexe, à la fois, Monsieur le Maire, c'est-à-dire qu'on ne peut pas y répondre d'un mot car il faut avoir une vision claire de l'organisation territoriale aujourd'hui. Il y a la loi et puis il y a l'application de la loi. Il y a le cadre juridique et puis il y a une volonté politique. Et la volonté politique en l'occurrence, en tant que chef de la Majorité, en tant que patron de l'agglomération et de la Ville de Lyon, c'est vous qui en tracez la ligne. Et nous avons envie de savoir aujourd'hui quelle est cette ligne parce que nous avons du mal à la lire. Derrière tout cela, il y a des enjeux politiques, il y a des enjeux financiers, il y a aussi des enjeux humains et des enjeux démocratiques. Et je crois, et nous croyons, nous, Groupe Ensemble pour Lyon, qu'une clarification s'impose, c'est ce que nous avons envie de vous demander ce soir. Je vous remercie.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, j'interviens pour ma part sur le rapport 2009/1172 concernant les événements nouveaux

d'agglomération de notoriété nationale ou internationale. Les transferts de compétences Lyon/Grand Lyon se justifient à nos yeux pleinement afin de mettre de la cohérence entre nos diverses activités. C'est une évolution qui s'accorde à la vie réelle de l'agglomération, c'est une réorganisation qui s'inscrit dans la réflexion nationale en cours sur la réforme des collectivités et leurs attributions.

Le Groupe GAEC estime nécessaire le renforcement des intercommunalités, à condition que leur élection se fasse démocratiquement par le suffrage universel direct pour une partie des conseillers, le reste étant composé de droit par les maires des communes de l'agglomération. Le Groupe GAEC rendra publiques, dans les prochains jours, nos propositions sur la réforme des collectivités territoriales que je n'ai pas ici le temps de développer.

Concernant les grands événements culturels, le transfert de compétence sur le Grand Lyon des Biennales de la Danse et d'Art contemporain et des Journées du Patrimoine, est une réussite incontestable, impliquant toute l'agglomération, population, associations, acteurs culturels, municipalités... L'idée de continuer à poursuivre sur cette voie avec de nouveaux événements métropolitains nous semble totalement justifiée.

Le Groupe GAEC souhaite cependant qu'une réflexion s'engage sur les critères retenus pour ces transferts : par exemple, le nombre de communes engagées dans l'événement, la participation des habitants avec un public diversifié, la dynamisation que cela entraîne pour les communes, la prise en compte de nouvelles pratiques culturelles, la contribution effective au rayonnement de l'agglomération, etc. Nous demandons donc que le groupe de travail paritaire qui réfléchit aux transferts de compétences s'attèle à ce sujet à la fois dans un esprit de développement culturel, mais aussi d'aménagement du territoire et de renforcement de la cohésion sociale. Je vous remercie.

M. VESCO Gilles, Conseiller municipal délégué : Merci Monsieur le Maire, comme ma Collègue Thérèse Rabatel, on va s'efforcer de rester dans le sujet. A l'occasion de ce rapport, juste pour le saluer d'un mot, c'est du « Jourdain » à l'envers, c'est-à-dire que M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir.

Or, le Grand Lyon ne fait pas seulement de la voirie simple et surtout encore moins de la ville routière, quand il rééquilibre l'espace public et ce, en le sachant pertinemment, c'est-à-dire en agissant professionnellement, c'est-à-dire consciemment. Alors, les fâcheux qui ont porté des recours contre le Mémorial arménien, place Antonin Poncet, ont eu l'immense avantage de permettre au Grand Lyon de sécuriser juridiquement son action, essentielle en matière de rééquilibrage des modes de déplacement et d'espaces publics en faveur des piétons, des modes de déplacements doux et des espaces cyclables, afin de faire basculer la ville routière dans la ville « douce », et de favoriser une ville où la culture du transit et du transfert fait place à la cohabitation, à la convivialité, le partage de l'espace pour une ville plus agréable à vivre et plus humaine pour ses habitants et ses usagers.

M. HEMON Pierre, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce projet de délibération et les deux suivants traitent du transfert au Grand Lyon d'un certain nombre de compétences. Je vais dire ici que le Groupe des Verts est favorable à ces transferts bien évidemment.

Deux remarques cependant :

La première questionne notre fonctionnement démocratique. En effet, le Grand Lyon est une institution qui prend de plus en plus de compétences qui, politiquement et géographiquement, se renforcent. Mais c'est une institution élue au second degré et de fait, avec moins de légitimité démocratique. Transférer ces compétences au Grand Lyon, c'est donc aussi dessaisir les citoyens pour partie des vrais débats, des véritables enjeux ; cela renforce aussi l'inadéquation démocratique du mode de désignation des élus communautaires. Et que dire, alors, du Conseil d'administration

du SYTRAL qui assume la politique des transports en commun du territoire et qui est élu au troisième degré !

Non seulement la représentation proportionnelle est affaiblie par l'élection au second degré mais qui plus est, c'est la parité qui disparaît puisque les femmes ne représentent que 20 % des 155 conseillers communautaires ! Plus le périmètre géographique de la communauté s'étendra, plus les compétences de cette même communauté augmenteront, et plus l'exigence démocratique d'un suffrage universel direct s'imposera. Mais donner plus de pouvoirs aux citoyens, plus de clarté démocratique à nos institutions, est loin d'être le souci premier de l'actuel Président de la République, si tant est que ce soit l'un de ses soucis !

Ma deuxième remarque sera plus courte, mais c'est pour souligner que lorsqu'on parle -et je cite le titre du dossier- du transfert de la compétence, entre autres, des ouvrages d'art cyclables et piétonniers, et bien nous pensons qu'un remonte-vélo ou mieux, un funiculaire sur les pentes de la Croix-Rousse serait un bien bel ouvrage d'art cyclable et piétonnier justement ! Je vous remercie.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, chers Collègues, permettez-moi de profiter des interventions sur ces rapports pour simplement préciser en quoi ils sont importants pour les Lyonnais. Il est effectivement important qu'un certain nombre de sujets continuent d'être traités à l'échelle de l'agglomération. Pourquoi ? Pour répondre à des objectifs dont vous me pardonnerez l'évidence : le premier objectif, c'est de poursuivre les actions en faveur d'aménagements urbains homogènes et cohérents tout d'abord, pour offrir une alternative à l'utilisation par les Lyonnais de la voiture particulière. Il est bien clair pour tout le monde que le développement des modes doux ne peut pas être envisagé sur le seul périmètre de notre Ville.

Des quais du Rhône jusqu'à Miribel Jonage, le cycliste a besoin d'itinéraires continus, aménagés de la même manière, quelles que soient les villes traversées.

Enfin, pour développer une politique de qualité d'aménagement des espaces publics. C'est une exigence, que l'on réside à Lyon, à Vaulx-en-Velin ou à Ecully. Seule la Communauté urbaine est garante de cette homogénéité et de l'équilibre au sein du territoire. Pour autant, au cas par cas, la Ville pourra, si elle le souhaite, conserver l'initiative et la responsabilité de ses projets.

Le deuxième objectif est de poursuivre les actions en faveur de l'amélioration des déplacements des personnes à mobilité réduite.

Cela nécessite, cela a été dit, un plan d'action global, exigé par la loi, qui doit être équilibré sur l'ensemble du territoire. En effet, une personne handicapée lyonnaise travaillant à Villeurbanne, attend, cela va de soi, que l'on considère globalement les aménagements de ses déplacements, sur un territoire plus large que celui où elle réside.

Le troisième objectif est de poursuivre une politique culturelle d'agglomération.

La Communauté urbaine a expérimenté dans le domaine culturel, des événements qui se déroulent sur l'ensemble du territoire, tels que les Biennales et les journées du patrimoine. Devant leur succès, il est simplement proposé de rendre possibles de nouveaux événements.

Ceux-ci, on l'a clairement constaté, favorisent la mixité culturelle et la reconnaissance de chacun ; quand, par exemple, les jeunes de Vénissieux défilent rue de la République, côte à côte avec ceux du 2<sup>e</sup> arrondissement.

Et pour les Lyonnais, le rayonnement culturel de leur Ville, en France et en Europe, est amplifié avec des événements à plus grande échelle.

En toute logique donc, la Communauté urbaine, par ce transfert de compétence de la Ville, va poursuivre le travail engagé, dans lequel la Ville de Lyon n'est pas sollicitée financièrement : puisqu'il s'agit d'une régularisation qui ne représente pas un transfert de charges.

La situation est donc claire, elle est inchangée et très simple. La Communauté urbaine pilote, finance et entretient les espaces qu'elle a aménagés. Dans les faits donc, rien ne change et c'est tant mieux, car nous ne trouvons à la situation existante que des aspects positifs.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Quelques mots de réflexion, parce que je trouve que la réforme qui doit être annoncée après demain, est une réforme extrêmement importante.

Si l'on veut qu'elle puisse donner des fruits, premier aspect par lequel il ne faut pas l'aborder : l'aspect électoral. Si le premier souci c'est de redécouper des arrondissements, bien évidemment « dans l'intérêt des citoyens », -mais on m'avait déjà tenu ce discours dans le temps et c'est un discours que je connais par cœur-, s'il est de faire en sorte que, quand on a perdu les élections régionales, on essaie de faire des super-cantons, pour pouvoir regagner les régions, parce qu'on mettrait le scrutin proportionnel dans les agglomérations et on ferait des cantons au suffrage uninominal, alors je ne pense pas qu'on puisse se mettre d'accord sur les grands principes. Et je dirais que, aborder de cette façon le problème, ce serait vraiment le prendre par le petit bout de la lorgnette !

Moi, je pense qu'aujourd'hui, la véritable problématique, celle qui en tout cas est affichée par un certain nombre de responsables, c'est de se soucier de ce que dans l'Europe d'aujourd'hui, les métropoles françaises, les grandes agglomérations, ne sont pas au niveau des grandes agglomérations européennes. Dans la compétition globale qui existe, nous sommes aujourd'hui très nettement défavorisés. Quand on a Barcelone, à 4,9 millions d'habitants -et ce n'est pas simplement la démographie, c'est évidemment la puissance économique, la puissance urbanistique- lorsqu'on a Manchester, aux alentours de 3,5 millions, que l'on a Milan, dans la fourchette des 3 millions, Turin 2,7 millions, Munich 3 millions d'habitants, c'est le problème qui nous est posé.

Et je ne méconnais pas le problème que vous abordez au niveau de la démocratie de proximité, mais qui est évidemment complémentaire de l'autre face, qui est de prendre en compte cette compétitivité par rapport à toutes les grandes villes européennes.

Alors oui, moi je pense qu'il faut construire aujourd'hui en France un certain nombre de grandes métropoles. Que c'est au niveau de l'échelon communautaire, un peu élargi, qui puisse dans des départements comme le Rhône, faire en sorte qu'ils prennent les compétences du Conseil général. Je crois qu'aujourd'hui, nous en sommes d'accord avec Michel Mercier et si vous avez suivi les travaux que nous avons eus en présence de M. Larcher, Président du Sénat, je crois qu'il y avait une définition assez claire : « Une zone rurale, un département rural. » Et Michel Mercier disait : « finalement à 400.000 habitants, il est beaucoup plus important qu'un certain nombre de départements français et puis une agglomération doit avoir des pouvoirs qui soient des pouvoirs renforcés.

Quand aujourd'hui, par exemple, nous construisons le logement social, mais que nous ne savons pas quels sont les parcours d'insertion de ceux qui habitent nos logements sociaux. Du point de vue de la tranquillité publique, nous ne savons pas, par exemple, quels sont les gens qui sortent du système judiciaire, et comment on pourrait les aider à se réinsérer. On s'aperçoit simplement, sept, huit mois après, qu'ils sont sortis de prison et que personne ne les a pris en charge.

Alors, nous disons qu'il faut mêler les compétences. Il y a donc ce que nous devons faire au niveau de la Communauté urbaine élargie. Il est clair, par exemple, que le fait aujourd'hui que l'aéroport de Saint-Exupéry ne soit pas dans la Communauté urbaine de Lyon, est un non-sens total, ce qui nous avait valu d'ailleurs d'être condamné par le Tribunal administratif, qui avait dit lorsque le Grand Lyon donnait une subvention pour le développement de l'aéroport de Saint-Exupéry : « Ce n'est pas dans vos compétences ! » Oui, d'un point de vue géographique, ce n'était pas dans nos compétences, mais d'un point de vue économique, c'était dans nos compétences !

Cela c'est l'échelon, je dirais, « global », à l'intérieur duquel il faut repenser la proximité. Moi, je ne pense pas aujourd'hui que l'on puisse supprimer d'un trait de plume les communes. Je ne pense pas que ni Villeurbanne, Bron, un certain nombre d'autres communes de l'agglomération, et même toutes les communes, veuillent disparaître.

Par contre, qu'elles puissent avoir une certaine taille critique et que, comme nous l'avons fait à la Communauté urbaine, lorsqu'elles n'ont pas cette taille critique, nous puissions, tout en conservant le statut communal, les organiser dans une circonscription plus vaste, comme la Conférence des Maires, alors oui, je crois que c'est une base de référence qui a un peu intéressé par rapport au développement du territoire.

Et puis, aujourd'hui, nous sommes devant un rayon encore plus large, parce que la Communauté urbaine n'est pas à la bonne taille. C'est pour cela que nous essayons de constituer, avec le Président de Saint-Etienne Métropole, avec le Président de la Communauté d'agglomérations des Portes d'Isère, une métropole commune, avec demain qui voudra venir avec nous ou qui sera mis avec nous.

Je pense moi, mais je ne veux pas forcer la main, parce que je sais que par le passé cela s'est très mal terminé, qu'une partie de la Plaine de l'Ain vit aujourd'hui en contact direct avec l'agglomération de Lyon et que c'est donc avec eux qu'il nous faut travailler.

Alors, nous allons essayer de constituer une métropole et je suis d'accord avec ce qui a été dit tout à l'heure : l'agglomération devra être élue au suffrage universel.

A mon avis pour la métropole, c'est encore trop tôt parce que si nous voulons nier l'identité stéphanoise, l'identité dauphinoise, l'identité de l'agglomération lyonnaise, à ce moment-là nous ne progresserons pas. Et ce que je souhaite, c'est effectivement que nous puissions progresser.

Alors, voilà, c'est la question qui, aujourd'hui est posée. Je crois que le problème, c'est de regarder comment, à partir de 38 000 communes, on peut favoriser le regroupement sur une base volontaire, avec des simulations financières qui puissent être mises en œuvre par le Gouvernement.

Je crois que c'est cela l'objet de la réforme Balladur, si, en tout cas, elle veut être au niveau des ambitions qu'elle affiche. Si c'est uniquement « tripatouiller » le scrutin électoral, à mon avis, on n'a même pas besoin de faire de réforme, on peut le faire directement. Le Ministre de l'Intérieur peut le faire, mais à mon avis, essayer de cacher l'une derrière l'autre, ce serait tuer la seconde et donc, toute ambition pour la recomposition de notre territoire dans les prochaines années.

M. BROLIQUIER Denis : Je suis d'accord avec vous, mais quelle place y a-t-il pour la proximité, si je puis me permettre ?

M. LE MAIRE : C'est peut-être la différence qu'il y a entre les conceptions que vous pouvez avoir et celles que je peux avoir. C'est qu'il y en a un qui est Maire de Lyon et l'autre Maire d'arrondissement. Cela veut dire que théoriquement, c'est moi qui ordonnance encore pour un temps, les discussions à l'intérieur de l'Assemblée municipale.

Mais je vais répondre à votre question : toutes les compétences que donne la loi PLM ! Là-dessus je vais être heureux de faire passer votre intervention à Bertrand Delanoë, parce que qu'est-ce que disent ses maires d'arrondissement de l'Opposition à longueur de journée : « il est trop centralisateur, il ne nous écoute pas ! ». Je peux vous amener quand vous voulez les articles sur les interventions de vos Collègues.

C'est vrai. J'ai constaté que c'est un problème philosophique global. Quand on est dans l'Opposition on considère toujours que l'on n'a pas assez de pouvoir, et après on relativise un peu les choses et entre les deux, il faut trouver le bon équilibre.

C'est ce que nous faisons ensemble, Monsieur Broliquier, séance après séance : essayer de trouver le bon équilibre.

Alors peut-être suis-je un peu en delà et vous en deçà, on va essayer de se retrouver au bon niveau si vous le voulez bien.

Je mets aux voix les conclusions de mes rapports 2009/1171 – 2009/1172 et 2009/1173. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)